

Mairie de Sailhan
65170

commune-de-sailhan@orange.fr

05 62 39 51 13

Arrêté du 16/10/2015

OBJET : Travaux de pose d'une fibre optique sur poteaux aériens

Le Maire de la commune de SAILHAN,

- Vu le code des collectivités territoriales notamment l'article 2213-1 et suivants
- Vu la demande présentée par l'entreprise EOS SEVA située 6 impasse Paul Sabatier 31270 CUGNAUX, en date du 7 octobre 2015
- Vu la délibération du conseil municipal de SAILHAN N° 2015/31 en date du 16 octobre 2015
- Considérant que l'ensemble des réseaux de l'agglomération se trouvent enfouis

ARRETE : *

Article 1^{er} : Les travaux de pose en aérien de la fibre optique dans l'agglomération de SAILHAN sont interdits.

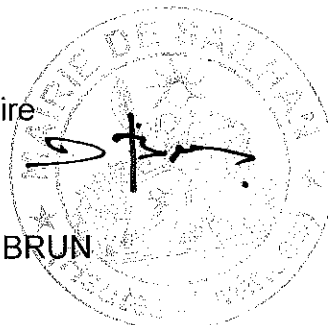
Article 2 : Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un constat d'huissier avec intervention des forces de l'ordre pour appliquer le présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à:

- Mr le chef de la Brigade de Gendarmerie de Vignec
- Mr le chef de l'Agence des routes du conseil Général à Arreau
- Entreprise EOS SEVA à CUGNAUX
- Entreprise ORANGE à TOULOUSE

Le Maire



Didier BRUN